



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Inspecteur d'Académie
Inspecteur
Pédagogique
Régional

Sciences et Techniques
Industrielles

Dossier suivi par
**Dominique
PETRELLA**
Tél. 01 30 83 40 42
Tcp 01 30 83 47 71
Mél dominique.petrella
@ac-versailles.fr

Versailles, mardi 15 septembre 2009

Dominique PETRELLA IA – IPR S.T.I.
Coordonnateur de la technologie au collège
Dominique CORTE, chargé de mission
Claude GARNIER, IA – IPR S.T.I.
Jacques MADIER, IA – IPR S.T.I.
Christian SEMEL, IA – IPR S.T.I.
Philippe TAILLARD, IA – IPR S.T.I.

À

Mesdames, Messieurs les professeurs de technologie.

Objet : Lettre de rentrée 2009-2010 de la technologie au collège.

Chers collègues,

Cette rentrée 2009 est pour nous tous l'occasion de relever un nouveau défi éducatif et pédagogique, celui de la rénovation de l'enseignement de la technologie au collège. Cette rénovation est un enjeu considérable pour le positionnement de la discipline dans les enseignements du collège. En effet, notre discipline qui s'intègre dans le pôle des sciences et de la technologie est largement mobilisée au sein du socle commun de connaissances et de compétences dont l'évaluation va prochainement être prise en compte dans le D.N.B.

Des nouveaux programmes qui redynamisent la discipline

Ces nouveaux programmes de technologie, portés par des enjeux culturels et sociétaux, ont été publiés au BOEN hors série du 28 août 2008 et doivent être mis en œuvre à cette rentrée scolaire 2009. Ils sont accompagnés de documents « pour faire la classe » publiés par la DGESCO (<http://eduscol.education.fr/D0127/ressources.htm>) en proposant une organisation des enseignements autour de centres d'intérêt. Ils annoncent d'importants changements en terme de contenus d'enseignement et de didactique de la discipline, notamment sur le cycle central. Il est donc devenu impératif que chaque enseignant s'approprié ces nouveaux documents institutionnels.

Les objectifs de ces programmes engagent les élèves sur des démarches réflexives (investigation, expérimentation, résolution de problème, projet...). Ils sont articulés autour d'approches progressives de l'analyse, des matériaux, de l'énergie, du fonctionnement, de l'évolution au cours de l'histoire, de la gestion de l'information et des processus de réalisation. Les supports d'application notamment ceux du bâtiment et des ouvrages, mobilisent la maîtrise des TICE, la réalisation collective des élèves en s'appuyant sur l'histoire des arts, l'éducation au développement durable et les problèmes d'économie d'énergies.



2/3

Un laboratoire de technologie adapté

Désormais, ces nouvelles modalités d'enseignement nécessitent d'organiser la salle de technologie en îlots afin de favoriser le travail en équipe des élèves et en y associant l'objet technique à l'équipement informatique. Il est donc indispensable que les équipes pédagogiques favorisent la mise en place de ces outils afin d'étudier et de visualiser des supports qui ne peuvent être présents dans la salle : bâtiments, ouvrages d'arts, structures, implantation de maison... Les corps d'inspection seront vigilants pour que les salles de technologie évoluent en ce sens, dans la continuité de la rénovation engagée lors du programme de 6^e de 2005 et qui a été très majoritairement appréciée.

L'accompagnement académique de la réforme

Cette année, toutes les équipes enseignantes doivent faire un effort particulier sur la mise en œuvre du programme de la classe de 5^e relatif au domaine d'application « habitat et ouvrages ». Les corps d'inspection prévoient d'une part un accompagnement pédagogique soutenu de cette mise en place au travers :

- de séminaires présentant des séquences pédagogiques ;
- du réseau d'information des 4 professeurs référents départementaux (PRD) ;
- des 2 centres ressources réorganisés (CRT) ;
- du groupe d'expérimentation pédagogique (GEP) ;
- du plan académique de formation pour la technologie (DAFPEN) ;
- du site Web complètement rénové.

Ils réaliseront d'autre part, des visites d'inspection permettant de contrôler la mise en place effective des programmes, essentiellement sur les niveaux de 6^e, 5^e et 3^e.

La réussite de la mise en place de ces nouveaux programmes impose que chaque équipe sollicite ces dispositifs académiques afin de favoriser la qualité des enseignements. D'une manière générale, nous nous efforcerons d'améliorer la circulation de l'information et la mutualisation des ressources afin de développer le partage d'expériences pédagogiques.

Des modalités d'apprentissage rénovées

L'évolution de la didactique vise la mise en œuvre d'un ensemble de séquences dans le cadre d'un même centre d'intérêt à toute la classe associant la réalité de l'objet technique, son dossier et sa représentation virtuelle. Elle invite l'élève à apprendre par l'observation, l'analyse, la déduction, la recherche sur le web, la production numérique et la réalisation pratique.

Pour répondre aux exigences des programmes, la discipline s'oriente dans un changement des pratiques pédagogiques en renonçant à la réalisation individuelle de l'élève pour des réalisations collectives et ceci à tous les niveaux. Pour cette année de transition en termes d'équipements d'enseignement et de réalisations collectives, des recommandations pédagogiques et didactiques plus précises seront adressées aux établissements via le site de l'académie.

Des équipements nouveaux pour apprendre

Cette réforme propose des démarches pédagogiques sur des supports excluant des produits non représentatifs des solutions technologiques du XXI^e siècle. Le choix de ces supports est établi par les équipes et sous les recommandations des experts académiques (inspecteurs, PRD ...).

Concernant l'achat des supports d'enseignement, 215 collèges de l'académie reçoivent à cette rentrée une subvention de 448 euros, les autres la recevant à la prochaine rentrée. Cette subvention est dédiée à la dotation d'un équipement relatif à la domotique en 4^e. Ce support peut être une plateforme de développement d'un produit de la robotique, mais également tout autres systèmes domotiques sur lequel les élèves peuvent intervenir pour faire évoluer la programmation de l'automatisme ou la partie opérative. Nous avons bien



3/3

conscience que cette subvention ne permet pas à elle seule de mettre en place toute la didactique nécessaire. Cependant, chaque collège doit faire un effort particulier au plan des moyens afin de se doter de supports nouveaux par niveau d'enseignement pour faire manipuler et expérimenter les élèves. Une information sera adressée aux conseils généraux afin qu'ils soutiennent les collèges dans leur projet.

Enseigner avec un groupe d'élèves réduit

Il convient qu'à des périodes ciblées de l'année scolaire, le professeur de technologie puisse conduire des apprentissages avec des groupes réduits notamment pour favoriser la qualité des démarches d'investigation, d'expérimentation et des réalisations collectives par ilot. Pour cela, dans le cadre de sa programmation pédagogique, il doit exprimer à son chef d'établissement le besoin ponctuel de ces allègements d'effectifs en les justifiant par des projets, des réalisations et des séquences mobilisant une logistique importante.

La participation à des projets et compétitions

L'évolution des programmes ne remet pas en cause la poursuite de la participation des collégiens aux différents challenges et concours : « Bâtissiel », « Course en cours », « Une fusée à l'école ». Les succès et l'enthousiasme suscités auprès des élèves démontrent le bien-fondé de ces activités. Ces participations sont à nos yeux une manière de traiter les nouveaux programmes, notamment en terme de réalisation collective d'un projet. Il est souhaitable également que les enseignants se rapprochent des institutions que sont les C.A.U.E. (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de chaque département qui ont une mission pédagogique en direction du système scolaire. Exemples de projets dans le 92 : « Mon école en chantier » et « Mon Collège », qui sont en adéquation avec le nouveau programme de 5^e « Habitat et ouvrages ».

Cette année se place donc sous le signe d'un renouveau de l'enseignement de la technologie au collège, auquel toute l'équipe des professeurs associés à l'animation de l'académie va apporter dynamisme et créativité pour vous aider dans cette nouvelle orientation pédagogique. Les corps d'inspection de l'académie ont bien conscience de la hauteur de la tâche et des investissements qui vous incombent dans cette rénovation. Ils restent à votre écoute pour favoriser sa mise en place.

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie et souhaitons à toutes et à tous, une excellente année scolaire dans un travail de collaboration et d'enrichissement pédagogique.

Pour le groupe des IA-IPR STI

Dominique PETRELLA